



CONCERTS SCOLAIRES

Mode d'emploi

BILLETTERIE / MODALITÉS DE RÉSERVATION

Ouverture des réservations : vendredi 31 août 2018 (journée de pré-rentree des enseignants) à 10h uniquement en ligne sur www.auditorium-lyon.com
Fin des réservations lundi 10 septembre 2018 à 17 heures

Information importante : une seule réservation par classe peut être demandée. 4 classes maximum par école pour un même concert scolaire seront acceptées. Aucune réservation supplémentaire ne pourra être prise en compte.

Priorités d'inscription : les demandes sont traitées par ordre d'arrivée. Une attention particulière est réservée aux inscriptions des établissements en REP et REP + et des écoles issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV et QVA), ainsi que des écoles des territoires ruraux.

Coordonnées du référent : un référent unique est demandé pour suivre les dossiers de réservation. Nous attirons votre attention sur la nécessité de renseigner précisément vos coordonnées mail et téléphone afin de permettre au service billetterie de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon de vous contacter sans difficultés.

Confirmation de réservation : mardi 25 septembre 2018.
Chaque référent recevra un mail confirmant ou non son inscription ferme et définitive.

Règlement : les places devront être réglées au plus tard un mois avant la date du concert, par chèque, bon de commande, mandat administratif ou virement. Une facture sera adressée par

courrier au référent de la réservation. Les réservations non réglées un mois avant la date du concert seront automatiquement annulées. Une fois le règlement effectué, aucune place ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Tarif : 6 € par élève. Gratuit pour l'enseignant et jusqu'à deux accompagnateurs par classe.
6 € par accompagnateur supplémentaire.

Retrait des places : aucun billet n'est adressé à l'école. Les places sont à retirer le jour du concert.

Accessibilité : 10 places pour les personnes en fauteuil roulant sont réservées au 1^{er} balcon de la salle de spectacle.

PRÉPARATIONS PÉDAGOGIQUES

Séances obligatoires : les préparations pédagogiques sont assurées par les CPEM (conseillers pédagogiques en éducation musicale) de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale Rhône (DSDEN). Bien que ces préparations soient réservées aux enseignants du CP au CM2, les professeurs de collège et les musiciens intervenants qui souhaitent en bénéficier sont les bienvenus.

Ressources pédagogiques : un dossier sous format papier vous est remis à cette occasion. Les extraits musicaux sont téléchargeables via un site de partage dont l'adresse sera communiquée lors des préparations.

Information importante : il est indispensable que les personnes participant à cette réunion soient

celles qui préparent les enfants à l'écoute du concert (enseignants ou musiciens intervenants). Les dates de ces préparations pédagogiques sont communiquées dans le corps du mail ainsi que lors de la confirmation de votre réservation. Elles ont lieu les mercredis après-midi, de 13h30 à 16h30, environ deux mois avant la date du concert, dans les locaux de l'Auditorium.

Se présenter à 13 heures à l'entrée des artistes, 84 rue de Bonnel, 69003 Lyon. Dans le cadre du plan Vigipirate, merci de vous munir de votre pièce d'identité.

VENUE AU CONCERT

Accueil : il s'effectue par la place Charles-de-Gaulle au 149 rue Garibaldi. Les places vous sont remises à votre arrivée. Se présenter 45 minutes avant le début du concert.

Retard : il convient d'avertir l'équipe d'accueil de tout retard en contactant le PC sécurité de l'Auditorium au 04 95 95 95 01.

Se rendre à l'Auditorium : des travaux étant prévus autour de l'Auditorium en 2018/2019, nous vous invitons à prendre connaissance des recommandations de circulation sur notre site internet avant votre venue au concert. Pour les écoles se rendant à l'Auditorium en transports en commun, nous vous invitons à privilégier le métro B arrêt Place Guichard, le tram T1 arrêt Servient et le réseau de bus. Dans le cadre du plan Vigipirate, le stationnement des cars scolaires place Charles-de-Gaulle est interdit mais la dépose des élèves est autorisée rue Garibaldi.